

1°) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 et du Conseil d'Administration du 25 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance approuve le Procès-Verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 **et** du Conseil d'Administration 25 Mai 2020.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

2°) Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération pour les exercices clos en juin 2019 et juin 2020

Pas de Résolution

3°) Rapport de gestion du Trésorier pour la saison 2018-2019

Pas de Résolution

4°) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30 juin 2019.

Pas de Résolution

5°) Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019, quitus, affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président, du trésorier et du commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 452 073 € de produits d'exploitation et 2 824 861 € de charges d'exploitation.
Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, la perte s'établit à - 263 451 € ;
- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 714 936 € ;

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018-2019.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2019 soit - 263 451 € en réserves.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

6°) Rapport de gestion du Trésorier pour la saison 2019-2020

Pas de Résolution

7°) Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020

Pas de Résolution

8°) Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020, quitus, affectation du résultat

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président, du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 659 653 € de produits d'exploitation et 2 441 119 € de charges d'exploitation.
Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, l'excédent s'établit à 181 897 € ;
- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 895 484 € ;

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019-2020.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2020 soit + 181 897 € en réserves.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

9°) Approbation du budget de l'exercice 2021-2022

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget présenté pour l'exercice 2021/2022.

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

10°) Vote du montant des cotisations 2021-2022, des participations financières plan de chasse 2021-2022 et du calcul de la taxe territoriale

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le montant des cotisations pour la saison 2021/2022, à savoir :

- Vignette fédérale : 95 €
- Adhésion territoriale : 106 €

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le prix des bracelets pour la saison 2021/2022, à savoir :

- Sanglier : 36 €
- Chevreuil, Chamois et Daim : 28 €
- Cerf : 100 €

Vote : Pour ? Contre ? Abstention ?

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des deux propositions de calcul de la taxe territoriale, approuve le calcul de la taxe selon l'option suivante :

- Option 1 : Solidaire avec un $x = 10 \%$ $y = 20 \%$ et $z = 22 \%$
- Option 2 : Moins solidaire pénalisant plus les communes à dégâts avec un $x = 10 \%$ $y = 15 \%$ et $z = 29 \%$

Vote : Option 1 ? Option 2 ? Abstention ?

11°) Questions écrites